



MOT DU MAIRE

2020-05-07

Bonjour à tous,

Depuis le début de la semaine, nous venons d'entrer dans la période de déconfinement. Cette période qui se fera de façon progressive est primordiale pour la suite des événements. Je me permets de vous rappeler quelques consignes de base qui doivent être suivies pour s'assurer de ne pas devoir retourner en confinement. La discipline de tous et chacun est demandée.

RAPPEL DES PRINCIPALES CONSIGNES POUR LE DÉCONFINEMENT

- 1- Se laver les mains fréquemment;
- 2- Tousser et éternuer dans son coude;
- 3- Maintenir une distance de 2 mètres entre les personnes.

Également, lorsque la distance entre les personnes ne peut pas être respectée, il est fortement recommandé de porter un couvre-visage.

MAIRIE FERMÉE ET TÉLÉTRAVAIL

Tel que recommandé par le Gouvernement du Québec, les entreprises qui sont en mesure de maintenir leurs employés en télétravail sont encouragées à le faire. Dans ce sens, nous maintenons actuellement l'accès à notre Mairie fermé au public. La majorité de nos employés sont en télétravail et assurent le maintien des services via les services téléphoniques et électroniques. Notre site Internet disponible au www.saintpaul.quebec vous offre la possibilité de communiquer avec nous facilement.

PARCS OUVERTS MAIS LES MODULES DE JEUX DEMEURENT FERMÉS

Pour vous permettre de vous dégourdir un peu, nous avons maintenu les accès aux parcs et aux pistes cyclables ouverts. Toutefois, les modules de jeux demeurent fermés pour le moment. Vous comprendrez que ces équipements sont très fréquentés par les jeunes et sont des lieux de rassemblement au potentiel élevé de propagation.

BIBLIOTHÈQUE ET BÂTIMENTS FERMÉS

Nos bâtiments communautaires (Complexe communautaire, Pavillon du parc Amyot et bibliothèque municipale) demeurent, pour le moment, fermés. Ils feront l'objet d'une ouverture progressive si la situation continue de s'améliorer. Bien entendu, nous comptons sur votre discipline commune pour respecter les consignes émises par la Santé publique.

CHANTIERS PAULOIS

Nous avons actuellement plusieurs chantiers en cours à Saint-Paul. Selon le calendrier du retour progressif émis par le Gouvernement du Québec, les travaux en cours pour la construction du développement domiciliaire "Les Cours du Ruisseau" et la construction de la nouvelle Mairie devraient reprendre à compter du 11 mai prochain.

COMPOST LIBRE-SERVICE

Bonne nouvelle, nous avons convenu lors de notre séance du 6 mai dernier de mettre à votre disposition du compost en libre-service. L'accès au compost se fera sur une semaine et nous aménagons deux sites d'accès. Nous vous communiquerons dès que possible les dates disponibles.

CAMP DE JOUR

Pour le camp de jour estival, nous sommes toujours en attente des directives du Gouvernement. Toutefois, nous vous informons que la période d'inscription prévue dans la semaine du 11 mai est reportée. Des informations sur les dates d'inscription seront communiquées sous peu.

Notre équipe du Service des loisirs et de la culture travaille à élaborer des scénarios de reprises. En fonction des orientations gouvernementales qui devraient être annoncées sous peu, nous pourrions être en mesure de prendre les décisions adéquates à l'égard de la tenue d'un camp de jour sécuritaire. Assurément, des ajustements aux modalités d'hygiène et à la gestion des groupes et des locaux seront nécessaires.

Dès que possible, la Municipalité vous informera, par ses outils de communication (infolettre, application mobile et site Internet), des développements à l'égard du camp de jour estival.

SERVICE DE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

Il y a quelques semaines, le Conseil municipal de Saint-Paul a décidé de mettre en place un service de dépannage alimentaire temporaire pour les personnes qui étaient sur le marché du travail et qui ont perdu temporairement leur emploi depuis le 15 mars. Durant cette période d'état d'urgence sanitaire, le Conseil a décidé de reconduire le service en autorisant un montant supplémentaire de 5 500 \$ provenant des dons de la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière (5 000 \$) et de la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon (500 \$). Le budget total consenti à ce dépannage cumule un montant de 15 500 \$ à ce jour.

SÉANCE DU CONSEIL EN LIGNE

Afin de vous permettre de suivre l'activité de votre Municipalité, nous avons mis en ligne la séance du conseil municipal du 6 mai dernier. Il en sera de même pour les prochaines séances et ce, jusqu'à ce que la situation redevienne à la normale. La séance est actuellement disponible sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au www.saintpaul.quebec. Chaque séance tenue à huis clos sera archivée et mise en ligne dans la section « Vie démocratique » sous la rubrique « Séances du conseil ».

Également, je vous rappelle que vous avez jusqu'au mercredi midi, le jour de la séance du conseil municipal pour nous adresser des questions. Il nous fera plaisir d'y répondre dans la période de question prévue lors de la séance.

Nous espérons que ce déconfinement se passera bien et nous comptons sur votre discipline et votre respect des consignes pour s'assurer que ce soit le cas. Je vous souhaite de tout cœur de pouvoir profiter de ce printemps bien particulier. Ça va bien aller!

Le maire de Saint-Paul

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bellemare', with a horizontal line underneath.

Alain Bellemare